

Compte-rendu F3SCT 19 novembre 2024

Déclaration liminaire de la FSU

1) Approbation du PV

Pas de remarques des OS

PV du 05/12/2023 approuvé à l'unanimité

D'autres PV sont en cours de rédaction par la DSDEN.

2) Point sur les visites

CR de l'école Dr Calmette

Le CR a été finalisé rapidement après de nombreux échanges au sein de la délégation de visite. Une remarque sur la partie 3 "Prévoir les tps de concertation" a été faite : des échanges ont eu lieu sur la nécessité de se réunir en urgence sur le temps du midi lorsqu'il y a un problème important avec un élève.

La FSU a fait remarquer qu'il y a de plus en plus de réunions sur le temps du midi dans le 1er et le 2nd degré, ce qui pose problème en termes de santé des personnels et du respect de la légalité même si cela peut présenter certains avantages du point de vue de certains collègues.

De façon générale, les réunions sur le temps du midi se multiplient dans tous les métiers, ce qui n'est pas sans poser question.

L'IA-DASEN adjoint rappelle qu'il y aura un accompagnement lors de la présentation par l'administration du CR de visite à l'école.

CR de visite en cours

- Lycée Sud :
Le CR est déjà bien avancé.
- Le Petit Versailles :
Toutes les représentantes ne se sont pas encore vues mais le CR avance.
- Remarques générales sur les CR de visite :
Il faut bien noter que l'objectif de ces rapports transmis à la présidente la F3SCT est de faire progresser les politiques de prévention en termes santé, sécurité, sureté et conditions travail des personnels de l'éducation nationale. Mais si lors des visites, la délégation constate un problème qui doit être réglé en urgence, il est traité sans délai par la DSDEN.
Les représentants de la FSU soulignent le choix de la DSDEN d'effectuer un retour sur le terrain. Ce retour, en présence du chef de service, du directeur ou de la directrice d'école voire même d'un membre de la collectivité, est attendu par les personnels de l'établissement visité même si la DSDEN n'a pas l'obligation légale de le faire.
Les fiches SST et les rapports de visite alimentent la réflexion sur la politique de prévention en matières de SST menée par la DSDEN.
Lors de rédaction de CR, la FSU fait remarquer qu'il peut y avoir des points de désaccord au sein de la délégation entre les représentants et l'administration. Dans ce cas, il ne faut pas

hésiter à le notifier dans le rapport. Afin que le CR ne perde pas de son sens, la DSDEN demande à ce que ce point de friction reste à la marge. Néanmoins, la FSU note l'importance de s'entendre sur les préconisations présentées dans le CR du rapport de visite.

Programme de visites 2024-2025

Il est important de rappeler que ce sont les représentants des personnels qui établissent une liste d'établissements à visiter. Le choix est ensuite fait après discussion avec la DSDEN.

La visite du Lycée Raphaël Elizé de Sablé-Sur-Sarthe a eu lieu jeudi 14 novembre 2024.

La visite du collège la Madeleine au Mans aura lieu le jeudi 27 février 2025.

La DSDEN propose de choisir l'école de Bonnétable pour une visite prévue fin mai/ début juin et plus précisément un lundi ou un mardi (jour de décharge de la directrice). Cette école présente plusieurs intérêts :

- école de taille importante dans un milieu rural;
- elle est sur deux sites ce qui permettra de traiter des problématiques liées à ce type de structure ;

La Secrétaire Générale indique que la proportion d'écoles est plus forte sur le département que celle des écoles et des lycées, peut-être faudra-t-il remettre en question l'équilibre trouvé et donc visiter une école supplémentaire. La FSU fait remarquer qu'aucune visite d'un lycée général n'avait été faite depuis une dizaine d'années, ce qui pose problème.

La délégation pour la visite du collège de la Madeleine est votée.

3) Proposition d'un programme de prévention départementale :

Axe 1 : Assurer le fonctionnement de la formation spécialisée et ses missions

- Communication sur la F3SCT
Les représentants des personnels signalent que les informations sur la F3SCT sont peu accessibles sur le site académique. La Secrétaire Générale va faire remonter cette demande mais fait remarquer que l'interface du site présente beaucoup de contraintes.

La conseillère de prévention départementale propose de décliner pour la Sarthe le flyer académique "acteurs de prévention" afin que les personnels du département puissent être informés sur la F3SCT.

L'IA-DASEN adjoint indique, dans le 1er degré, il est possible d'utiliser la lettre départementale hebdomadaire afin de diffuser ces informations.

La Secrétaire de la F3SCT alerte sur la manière de communiquer l'information dans le 2nd degré.

La Secrétaire Générale réfléchit à multiplier les canaux de communication afin de faire circuler les informations concernant la F3SCT. La Secrétaire de la F3SCT propose que les différents documents soient déposés sur les espaces de travail afin d'être accessibles à tout moment.

- Groupe de travail sur les fiches SST
Les représentants du personnel demandent d'organiser un groupe de travail pour analyser l'ensemble des fiches SST. La Secrétaire Générale alerte sur la difficulté d'organiser des groupes de travail régulièrement et rappelle qu'il y a déjà eu des groupes de travail sur certains thèmes (comme les élèves qui cassent le cadre) mais les protocoles doivent être

revus.

Cela permettra alors de prioriser les axes de prévention des risques.

La Secrétaire Générale acte un groupe de travail sur l'analyse des thématiques des fiches SST mais précise qu'il faudra travailler en amont sur une méthodologie à adopter.

Axe 2 : Renforcer la prise en compte de certains risques professionnels

- Question sur la journée de résilience

La Conseillère départementale de prévention indique que la journée de la résilience s'appellera désormais la "journée d'actions face aux risques". Cette journée a pour but de former les citoyens à gérer une situation de crise : avant - pendant - après. C'est la 3ème fois cette année qu'elle a eu lieu (début octobre). La 1ère journée s'était déroulée sur la commune de Soulligné-sur-Ballon qui avait subi fortes inondations. En 2023, cette journée avait pour thème "les risques technologiques" et en 2024, "les risques globaux".

- GT de prévention

Certains GT sont menés à l'échelle académique comme celui sur la voix pour les professeurs d'EPS ou l'échelle départementale avec la MGEN pour les professeurs du 1er degré sur le même thème.

- Registres

Axe 4 – Protéger et accompagner les personnelsLe DTA est révisé lors de phases de travaux alors que le DUERP doit être mis à jour tous les ans. La Conseillère départementale de prévention précise que le DTA peut être obtenu par un salarié auprès de son chef d'établissement et que la Région est en train de mettre en place une plateforme de dépôt. Le département est responsable de la prise en charge des collèguesAxe 4 – Protéger et accompagner les personnels.

- Relation école-parents

L'axe école-parents est proposé dans le car c'est une problématique qui est fortement remontée depuis septembre dernier dans le 1er degré. Les représentants du personnel font remarquer que cette problématique existe aussi dans le 2nd degré, en particulier lors de la communication via les outils numériques (ENT, messageries, réseaux sociaux)

- Registre SST

La Secrétaire générale indique que les fiches SST ne doivent pas être un outil de communication (certains IEN apprennent les faits par ce biais). Les représentants du personnel expliquent qu'il n'est pas toujours facile pour un collègue d'évoquer ces difficultés directement avec son IEN comme celui-ci est également son évaluateur. La Secrétaire générale indique que les fiches SST ne doivent pas devenir un exutoire comme cela peut se passer sur les réseaux sociaux.

- PPMS et exercices incendies

La DSDEN rappelle qu'il faut faire 4 exercices par an : deux exercices incendies, un exercice PPMS risque majeur et un exercice PPMS alerte intrusion. Des exercices supplémentairesAxe 4 – Protéger et accompagner les personnels sont nécessaires s'il y a un internat. La DSDEN fait remarquer que les collègues oublient parfois l'intérêt de ces

exercices donc il faudrait réfléchir à un moyen de le leur rappeler
Axe 4 – Protéger et accompagner les personnels.

- Auto-questionnaire sur l'amiante
Le Docteur de prévention indique que les auto-questionnaires sont des auto-diagnostiques d'exposition à l'amiante. Ceux-ci ont été envoyés aux personnels mais sans plus de précision et ne reposent que sur du déclaratif.
- Risque routier
Cet axe du plan de prévention vient de l'orientation ministérielle. Tous les personnels itinérants pour un motif professionnel sont concernés.
- Organisation du travail
Les personnels ont dû se former, parfois seul comme les infirmières, à de nouveaux outils informatiques (Opale et logiciel des infirmières) ce qui a désorganisé et intensifié leur travail.

Axe 4 : Protéger et accompagner les personnels

- Médecine de prévention
La secrétaire de la F3SCT fait remarquer que la médecine de prévention est mal connue par les collègues mais que les représentants du personnel les renvoient vers elle dès qu'il y a des besoins.
L'IA-DASEN adjoint fait remonter que c'est plus inscrit dans les habitudes que les chefs de services (IEN et chef d'établissement) renvoient vers la médecine de prévention.
- Réseau PAS MGEN et santé mentale
Le réseau PAS n'apparaît pas dans le plan de prévention départemental car l'accord entre l'éducation nationale et la MGEN doit être renégocié. Néanmoins, le réseau PAS fonctionne toujours pour apporter une aide psychologique mais les groupes de parole qui n'avaient pas pour vocation à être reconduits ne sont pas maintenus.
Un plan progressif d'action et de formation sur la santé mentale est mis en place dans les collèges. Deux référents par établissement doivent être nommés. Il s'agit souvent d'une infirmière et d'une CPE, ce qui rajoutent une charge de travail supplémentaire à ces personnels.
Les représentants du personnel s'interrogent si ce plan sera aussi mis en place dans les lycées.

Le plan de prévention est adopté.

4) Registre dématérialisé

- Communication
Une communication a été faite en direction des directrices/directeurs et chefs d'établissement mi-juin lors de la mise en place du registre dématérialisé. Un rappel a été fait début octobre.
- Constat
Il y a peu de modération à faire (6 sur 100 fiches) et cela concerne essentiellement un

travail d'anonymisation.

Il n'y a que que trois signalements inadaptés dont les fiches ont été retirées.

- Evolutions de l'application

Le texte apparaissant dans la fenêtre pop up a été modifié et signale désormais à la rédactrice ou rédacteur de la fiche qu'elle sera visible de tous les personnels de l'unité de travail (établissement, école).

Les chefs de service reçoivent désormais un mail de relance en cas d'absence de réponse à 15 jours et à 30 jours. Le taux de réponse des supérieurs hiérarchiques est actuellement de 80%. Ceux-ci ont été destinataires d'un tutoriel leur détaillant des des éléments de réponse à apporter lors de la saisie d'une fiche.

La secrétaire générale souhaite que les fiches SST soient vues comme un outil de progression et qu'il faut donc inciter les chefs de service à s'en emparer.

La majorité des fiches concernent des RPS. Dans le 2nd degré, il s'agit essentiellement de problèmes relationnels avec la hiérarchie alors que dans le 1er degré, cela concerne principalement des "élèves qui cassent le cadre".

La secrétaire générale s'interroge d'envoyer exactement 10 fois la même fiche pour signaler le même problème (exemple d'une école sur l'évolution du bâti).

5) Question diverse

Suite à une question de la Secrétaire de la F3SCT, les membres de la FS ont donné leur accord pour qu'en cas d'impossibilité de dernière minute de la secrétaire de la F3SCT et de la secrétaire adjointe, la visite d'établissement soit maintenue, en remplaçant la personne absente par un autre membre FSU de la commission.